

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mars 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 627)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

SOUS-AMENDEMENT

N ° CD545

présenté par
M. Sermier

à l'amendement n° CD|297 de Mme Maillart-Méhaignerie

ARTICLE 11

A l'alinéa 5, substituer aux mots :

« prennent progressivement en compte le coût du cycle de vie du produit »

les mots :

« répondant à des critères de développement durable ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifier par son texte même.